

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION  
(AJERCO)**

**Préavis du Comité de direction No 03/2025 relatif au Budget de fonctionnement 2026**

**Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine, Ferreyres
- Ruth Muller, Hautemorges – absente 03.09
- Isabelle Mancino, Chavannes-le-Veyron – absente 26.09 & 01.10
- Lionel Vidoudez, Senarclens
- Joachim Cretegny, Cossonay

A rencontré le CODIR de l'AJERCO le 3 septembre à Penthaz afin d'examiner le préavis susmentionné. Le CODIR était représenté par M. Yves Jauner, président, Mmes Caroline Jaugey, Nicole Reymond, Florence Texier-Claessens, Justine Widmer et M. Francois Delay accompagnés de MM. Claude Borgeaud directeur de l'Aras, Damien Pourplanche, directeur finances et François Blaser directeur accueil de jour de l'enfance.

La commission s'est encore réunie le 26 septembre et le 1er octobre pour élaborer et finaliser le rapport.

**Préambule :**

Le budget présenté par le CoDir s'inscrit dans la continuité des budgets proposés depuis des années, sans changement significatif dans sa méthode d'élaboration. Cependant, le format a été adapté au modèle MCH2, ce qui amène quelques questionnements qui sont relevés dans ce rapport.

Il y a lieu de relever que la demande, que la CoGeFin a adressée au CoDir au travers du postulat au mois de mai, n'a pas encore été prise en considération. De ce fait, la majorité des charges relatives aux ETPs (AJERCO/AJOVAL/ARAS) sont réparties selon des clés de répartition et non sur les pourcentages réels effectués pour chacune des associations AJERCO-AJOVAL-AFJYR.

Les coûts à la charge des communes augmentent de CHF 343'053.- pour atteindre un total de CHF 8'977'015.

Les raisons principales sont les suivantes :

- Informatique : augmentation de CHF 68'800.- pour un total au budget de CHF 228'000.-
- Honoraires : augmentation de CHF 50'000.- pour un total au budget de CHF 65'000.-
- Travaux exécutés par des tiers (ETP transverse) : augmentation de CHF 151'750.- pour un total au budget de CHF 949'000.-

## Investissements :

A la lecture du préavis du budget, le CoDir a choisi d'utiliser la trésorerie courante pour financer les investissements prévus au budget 2026. Ce procédé étant nouveau, la CoGeFin s'est renseignée auprès de la Direction des finances communales au Canton sur les modalités à appliquer.

La réponse du canton (M. Cappelletti, adjoint de la direction des finances) est la suivante :

Les investissements financés par la trésorerie courante sont autorisés, cependant les montants qu'il est possible d'investir sont définis par la trésorerie dite pérenne.

Dans le cas d'AJERCO, le fait que les parents préfinancent les services (ils payent un mois en avance) génère une trésorerie pérenne, ce montant étant estimé à CHF 500'000.-. Sur ce montant le canton préconise d'utiliser environ CHF. 200'000.- pour des investissements. Investir au-delà de ce montant serait à risque. Le canton a également précisé que ce modèle d'investissement n'était pas durable, mais qu'il pouvait être utilisé temporairement.

A contrario, le canton recommande de ne pas utiliser la trésorerie générée par les fonds pour des investissements du fait que les fonds doivent être régularisés d'ici 3 ans.

Sachant que les investissements pour la création de nouvelles structures sont usuellement financés par le Canton (subvention FAJE), d'autres investissements (mise en conformité ou transformation) nécessitent un financement sujet à amortissement.

Dans le cadre du budget 2026, trois investissements nécessitant un financement ont été identifiés :

- SI RH – informatique : CHF 3'300.- sur 5 ans = CHF 16'500.-
- OASIS – mise en conformité : CHF 6'000.- sur 10 ans = CHF 60'000.-
- Les Chavannes – aménagement extérieur : CHF 5'000.- sur 10 ans = CHF 50'000.-

Montant total des investissements CHF 126'500.-

La CoGeFin fait remarquer qu'en 2025, deux autres investissements importants ont été financés par des fonds et auraient nécessité un financement sujet à amortissement :

- L'Arlequin - aménagement extérieur : CHF 62'000.-
- La Chenoille – Transformation CHF 188'625.-

Sachant que les capacités d'investissement d'AJERCO sont limitées par ses statuts (plafond d'endettement à CHF 100'000.- emprunt) ainsi que par sa trésorerie pérenne (CHF 200'000.-), avec les investissements prévus au budget 2026 la capacité d'investissement restante se chiffre à CHF 183'500.-.

La CoGeFin s'interroge sur la capacité d'investissement à court et moyen terme. En effet, les engagements de création de places liés au programme de développement 2025-2030 (préavis 02-2024) se heurtent aux incertitudes relatives aux coupes budgétaires du canton et à la capacité d'investissement d'AJERCO.

La CoGeFin encourage vivement le Codir à établir un plan d'investissement jusqu'à la mise à jour des statuts.

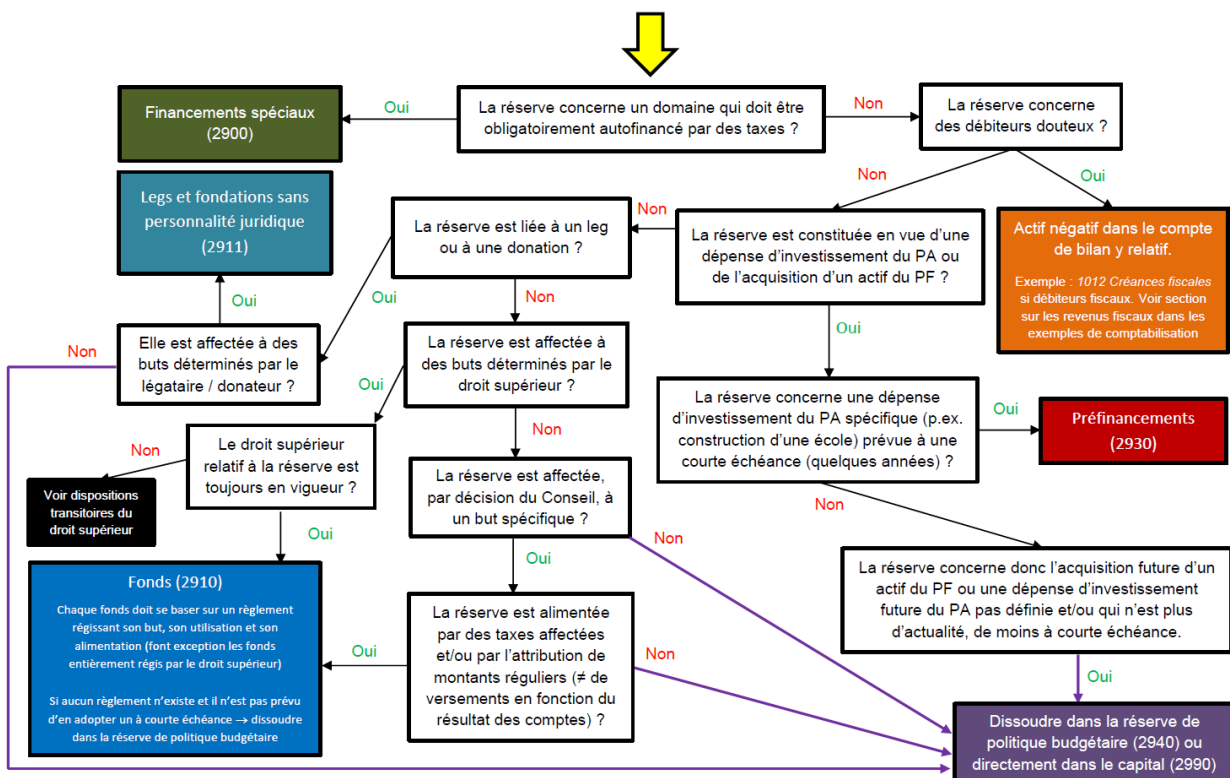
## Utilisation des fonds :

Selon MCH2 les règles d'utilisation des fonds bien définies et disponibles sur le site du canton.

<https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2024/juin/numero-72/mch2-et-reglements-communaux-pour-les-fonds>

Un diagramme de décision a été établi pour le traitement des réserves comptable lors du passage à MCH2

### DIAGRAMME DE DÉCISION POUR LE TRAITEMENT DES RÉSERVES COMPTABLES LORS DU PASSAGE À MCH2



Le fond sur les débiteurs douteux sera reclassé selon la directive, passage du passif à actif, il se monte à CHF 45'000.-.

Pour tous les autres fonds qui représentent un montant d'environ CHF 240'000.- le CoDir a choisi de le porter au budget durant le délai de mise en conformité autorisé par le canton.

L'ensemble des fonds relatifs aux garderies a été mis au budget, pour les UAPE, ceux relatifs aux UAPE Les Frimousses et Les Bosquets ont été portés au budget. C'est également le cas pour celui des formations (CHF 20'000.-).

La CoGefin s'interroge sur la pertinence réelle des augmentations portées au budget car elles correspondent exactement aux montants prélevés sur les fonds.

	Solde au 31.12.2024	au budget 2025	Préavis 2-2025	Solde au 31.12.2025	au budget 2026	Solde au 31.12.2026
<b>Total des fonds</b>	<b>646'821.38</b>	<b>- 139'400.00</b>	<b>- 222'625.00</b>	<b>284'796.38</b>	<b>- 143'250.00</b>	<b>141'546.38</b>
Fonds "Accueil de jour des enfants" AJERCO	496'827.80	- 121'300.00	- 207'625.00	167'902.80	- 41'600.00	126'302.80
Les lucioles - mise en conformité SCAJE (530.4801.0)		- 20'300.00			- 8'000.00	
Chap Rond - Mise en conformité de la nurserie (560.4801.0)		- 20'000.00			- 4'500.00	
L'Oasis - mise en conformité SCAJE (571.4801.0)		- 19'000.00			- 4'800.00	
l'Arlequin - Ré-aménagement des extérieurs (570.4801.0)		- 62'000.00			- 15'900.00	
Garderie Cocoon			- 19'000.00			
Garderie La chenille			- 188'625.00			
Garderie La Mexonnette					- 8'400.00	
Fonds de formation AJERCO	20'000.00			20'000.00	- 20'000.00	-
Fonds débiteurs douteux	45'000.00			45'000.00	- 45'000.00	-
						Reclassement comptable au boucllement : passage du passif à l'actif
Fonds investissement - UAPE Les Frimousses	24'803.15	- 5'000.00		19'803.15	- 19'800.00	3.15
Fonds investissement - UAPE Les Petites Licornes	16'740.08	- 10'000.00		6'740.08	-	6'740.08
Fonds investissement - UAPE les Petits Guépriers	18'450.35	- 3'100.00	- 10'000.00	5'350.35	-	5'350.35
Fonds investissement - UAPE les Bosquets	20'000.00			20'000.00	- 16'850.00	3'150.00
Fonds investissement - UAPE les Laurelles	5'000.00		- 5'000.00	-	-	-

Le 04.09.2025

La COGEFIN remercie particulièrement M. Borgeaud, M. Blaser, M. Pourplanche, et M.Jauner ainsi que le CODIR pour toutes les réponses apportées lors des diverses rencontres.

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 03/2025 du Comité de Direction, soit :

### Conclusions :

En conclusion, le Comité de direction d'AJERCO demande au Conseil intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

- Vu le préavis no 3/2025 concernant le budget de l'année 2026 ;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## **Décide :**

### 1. Plan des investissements 2026

#### 1.1. Garderie L'Oasis : non-conformité SCAJE en raison d'un manque d'accès à l'extérieur

D'accorder un crédit d'investissement de CHF 60'000.- afin de créer un accès sur l'extérieur et aménager-sécuriser cet espace.

De financer ce montant par la trésorerie courante.

#### 1.2. Garderie Les Chavannes :

D'accorder un crédit d'investissement de CHF 50'000.- afin d'aménager les 3 jardins de la structure.

De financer ce montant par la trésorerie courante.

### 2. Prélèvement aux fonds "Accueil de jour des enfants" AJERCO 2026

#### 2.1. Garderie Les Lucioles : Aménagement.

De prélever aux fonds CHF 8'000.- (compte 545610.4511.00) afin de financer les aménagements du jardin.

#### 2.2. Garderie La Mexsonnette : Aménagement.

De prélever aux fonds CHF 8'400.- (compte 545620.4511.00) afin de financer les réaménagements intérieurs en installant une mezzanine qui permettra un usage optimal de l'espace de la garderie.

#### 2.3. Garderie Le Chap Rond Rouge : Non-conformité SCAJE en raison d'absence de visibilité sur le groupe trotteurs depuis la table à langer.

De prélever aux fonds CHF 4'500.- (compte 545650.4511.00) afin de financer les travaux d'aménagement intérieurs permettant d'assurer la vision sur le groupe trotteurs depuis la table à langer et de procéder au remplacement de ladite table.

#### 2.4. Garderie L'Arlequin : Non-conformité SCAJE en raison d'absence de visibilité sur le groupe trotteurs depuis la table à langer.

De prélever aux fonds CHF 15'900.- (compte 545660.4511.00) afin de financer les travaux d'aménagement intérieurs permettant d'assurer la vision sur le groupe trotteurs depuis la table à langer.

#### 2.5. Garderie L'Oasis : Aménagement.

De prélever aux fonds CHF 4'800.- (compte 545670.4511.00) afin d'acquérir une nouvelle colonne de lavage.

### 3. Prélèvement aux fonds dédiés des UAPEs 2026

#### 3.1. UAPE Les Frimousses : Aménagement

De prélever aux fonds CHF 19'800.- (compte 218650.4511.00) afin de financer partiellement l'installation de stores extérieurs et de moustiquaires.

Le fonds « UAPE Les Frimousses » sera soldé avec ce prélèvement.

#### 3.2. UAPE Les Bosquets : Aménagement dans le cadre de l'extension de 12 places supplémentaires

De prélever aux fonds CHF 16'850.- (compte 218680.4511.00) afin de financer l'aménagement du jardin pour l'exploiter pédagogiquement et offrir un espace extérieur sécurisé aux enfants.

### 4. Prélèvement au fond de formation AJERCO 2026

4.1. Administration : Formation

De prélever au fond CHF 20'000.- (compte 545510.4511.00) afin de financer les formations de 2026. Le « Fonds de formation AJERCO » sera soldé avec ce prélèvement.

5. D'adopter le budget du réseau AJERCO de l'exercice 2026 tel que présenté.

Senarclens, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Lionel Vidoudez .....

Valérie Faine .....

Ruth Muller .....

Joachim Cretegnny – rapporteur .....